

BUXOR SAS

Hameau du Coulet
34520 St Maurice Navacelles
Tel : + 33 (0)4 67 96 31 12
Email: contact@buxor.fr

R.C.S. MONTPELLIER
749 882 304 000 19
N° TVA FR 32 749882304



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Sols équestres

1 - Conclusion du contrat

Toute commande de produits et de services implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, complétées ou aménagées par les éventuelles conditions particulières.

La commande n'est définitive qu'après le retour, dans le délai indiqué, de la proposition signée par l'acheteur, accompagné du règlement de l'acompte indiqué.

Pour être validée, la proposition doit comporter la mention « bon pour accord », la date, le cachet, le nom et la signature d'une personne dûment habilitée à engager l'acheteur.

Toute commande est considérée comme définitive. Tout acompte reste acquis.

2 – Préconisations du vendeur

L'acheteur s'engage à respecter les préconisations du vendeur, en particulier concernant la mise en place et l'entretien. Le vendeur demeure seul compétent pour valider techniquement le chantier à la fin des travaux.

3 - Livraison

La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit à l'acheteur, soit par avis de mise à disposition, soit par délivrance à un expéditeur ou à un transporteur dans les locaux du vendeur ou sur tout autre site désigné.

La vérification des marchandises par l'acheteur doit être effectuée au moment de leur prise en charge.

Le volume livré et facturé pourra varier de plus ou moins 5% par rapport à la proposition.

Il appartient à l'acheteur de vérifier les expéditions à l'arrivée et, s'il y a lieu, de faire toutes réserves en cas d'avarie ou de manquements et d'exercer tous recours contre le transporteur. Les réserves concernant l'état des marchandises vendues doivent être formulées lisiblement sur le bordereau du transporteur et confirmées par écrit dans un délai de 72 heures suivant la réception des marchandises par lettre recommandée avec accusé de réception. Au-delà de ce délai, aucune réserve ne sera admise. Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées.

4 - Conditions de stockage provisoire

En cas de nécessité de stockage provisoire de la matière avant mise en place, l'acheteur s'engage à la stocker, à ses frais et à ses risques et périls, dans des conditions propres à éviter des dégradations ou mélanges. Le Vendeur ne pourra être tenu responsable de dommage subi par les marchandises en cas de non-respect de ces conditions.

5 - Délais

Le retard dans les délais ne peut donner droit à aucune indemnité ou pénalité, sauf convention expresse et écrite. Le vendeur ne peut être tenu responsable de tout retard ou défaillance dans l'exécution et/ou la livraison d'une commande, ou pour toute perte ou dommage supporté par le client, pour tout cas fortuit ou en cas de force majeure (impossibilité d'être approvisionné, inondation, enneigement, tempête, incendie, grève totale ou partielle y compris chez un fournisseur, un prestataire, émeute, manifestation, accidents, épidémie, et d'une manière générale toutes circonstances entraînant le chômage partiel ou total...).

6 – Paiement

Sauf conditions particulières indiquées dans la proposition, le solde des factures est payable à 30 jours à compter de la date de livraison. En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie l'intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande du vendeur. Aucun escompte n'est accepté pour paiement anticipé.

7 - Clause résolutoire

En cas de défaut de paiement, quarante-huit heures après une mise en demeure restée infructueuse, la vente et le présent contrat seront résiliés de plein droit par le vendeur qui pourra demander en référé la restitution des produits sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. La reprise par le vendeur des biens revendiqués impose à l'acheteur l'obligation de réparer le préjudice résultant de la dépréciation et en tout état de cause, de l'indisponibilité du bien concerné.

8 - Réserve de propriété

Les marchandises vendues restent la propriété du vendeur jusqu'au complet règlement de leur prix. Toutefois les risques afférents aux marchandises seront transférés à l'acheteur ou au transporteur, dès la remise physique des produits. Le défaut de paiement pourra entraîner la revendication des marchandises.

9 – Confidentialité

L'acheteur s'engage formellement à considérer comme strictement confidentielles et à ne pas divulguer les informations de toute nature communiquées ou acquises en cours de contrat, concernant les activités, le fonctionnement, la technique et les clients de BUXOR SAS.

10 – Attribution de juridiction

Les présentes conditions annulent et remplacent les conditions précédemment applicables. Le présent contrat est soumis au droit français. Tout litige né de la conclusion, de l'interprétation, de la validité ou de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence exclusive des Tribunaux de Montpellier.